

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, Mme LAMAZERE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, ROUSSET-GOMEZ, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE)

Excusé : M. DELTEIL

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

26 – 33 - BUDGET ANNEXE ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE 2026 – M57

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne,

Vu la note de présentation du budget primitif 2026,

Vu le vote de la reprise anticipé des résultats au budget primitif,

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2026 - état spécial Sainte-Suzanne.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver par chapitre le budget état spécial Sainte-Suzanne pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 €	BP 2026 €
011	Charges à caractère général	92 800,00	94 050,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	1 996,57
68	Provisions	100,00	100,00
042	Opération d'ordre	24 500,00	25 750,00
	total	119 400,00	121 896,57

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
74	Dotations, subventions, participations	100 698,59	105 500,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	5 800,00
78	Reprise sur provisions	100,00	50,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 601,41	10 546,57
	total	119 400,00	121 896,57

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026
		Total avec RAR €	Total avec RAR €
204	Subvention d'équipement	75 000,00	71 740,63
21	Immobilisations corporelles	55 818,88	105 697,60
	total	130 818,88	177 438,23

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025 €	BP 2026 €
10	Dotations et réserves dont excédent capitalisé	16 895,25	12 666,52
13	Subvention d'investissement	63 500,00	45 700,00
040	Opération d'ordre transferts entre sections	24 500,00	25 750,00
001	Résultat d'investissement reporté	25 923,63	93 321,71
	total	130 818,88	177 438,23

Une subvention de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne vers la section de fonctionnement de l'état spécial est inscrite en recette au compte 7487 et suivants pour un montant de 105 000 € pour prise en charge du déficit et sera versée en fin d'exercice.

Une subvention versée par la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne vers la section d'investissement de l'état spécial est inscrite en recette au compte 13248 pour un montant de 45 700 € et sera versée en fin d'exercice.

Après l'avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 5 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour – 4 contre (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE) – 3 abstentions (MM. BERGES, LABENNE, Mme MARQUEHOSSE), approuve et adopte par chapitre, le budget état spécial Sainte-Suzanne pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 mars 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le

